

# **Archives municipales de Châtelleraut**

**Série W**

**Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940**

**1 W 1-2**

**Cabinet du Maire de Châtelleraut**

**1940-1947**

**Répertoire numérique détaillé**

**par Pascal BORDERIEUX,  
attaché de conservation du patrimoine,  
responsable du service archives-documentation**

**novembre 2019**

---

## SOMMAIRE

Introduction, mode d'emploi .....	p. 3-9
Sources documentaires .....	p. 10-11
Autres sources d'archives .....	p. 12-13
<u>Conseil municipal de l'État français</u> , 1 W 1 .....	p. 14
<u>Conseil municipal de la Libération</u> , 1 W 2 .....	p. 14-15
Annexe n° 1 : cadre du corps municipal : maire, adjoints, conseil municipal .....	p. 16
Annexe n° 2 : la durée du mandat du conseil municipal .....	p. 17
Annexe n° 3 : l'effectif du conseil municipal .....	p. 18-19
Annexe n° 4 : liste des maires de Châtellerault (1940-1945) .....	p. 20
Annexe n° 5 : tableau nominatif des municipalités (maire, adjoints) .....	p. 21-22
Annexe n° 6 : listes des conseillers municipaux (1940-1945) .....	p. 23-25

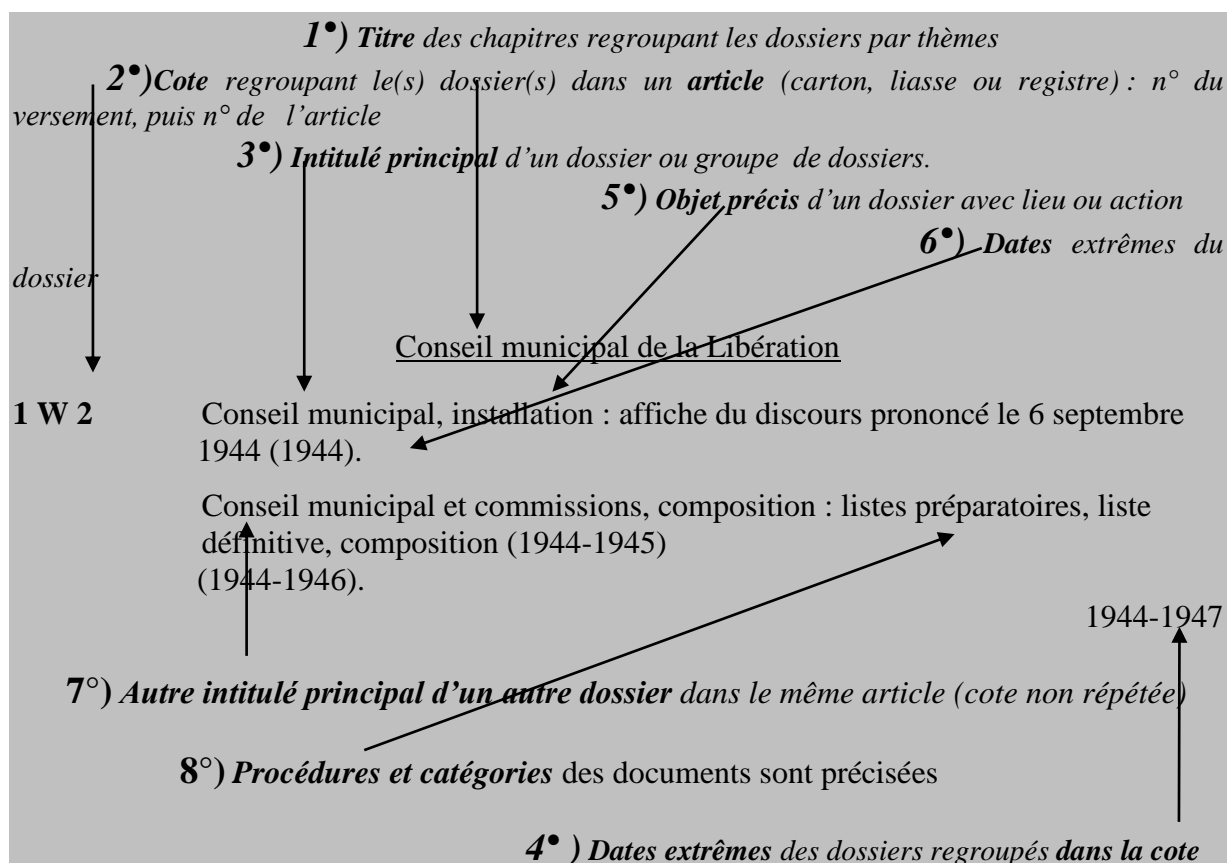
## INTRODUCTION ET MODE D'EMPLOI

Présentation générale du répertoire numérique détaillé : un instrument de recherche de conception équilibrée, de consultation simple et d'utilisation efficace.

Le répertoire numérique présente **les dossiers dans l'ordre de leurs cotes** spécifiques. **Chaque cote** qui est **unique et différente**, référence un carton (ou boîte), un registre ou une liasse.

Chaque cote peut renfermer soit **plusieurs dossiers**, soit **une partie de dossiers**. **Chaque description de cote** comprend **l'intitulé global** (ou objet principal) et **les dates extrêmes** (Dates de début et de fin) du dossier ou des dossiers rangés sous cette cote.

Le répertoire numérique est détaillé. Les **actions administratives** (construction, organisation, etc.), les **procédures** (projet, demande, etc.) et les **catégories de documents** sont précisées afin de mieux orienter le chercheur sur le contenu du dossier et son besoin de consultation.



La rédaction des dossiers obéit à un ordonnancement artificiel mais neutre, logique et ordonné par catégories d'activités (administration communale, dossiers spécifiques administratifs, dossiers spécifiques liés au temps de guerre, etc.). Les dossiers sont classés suivant un plan de classement classique : les dossiers généraux et d'organisation en premier ; les dossiers plus spécifiques et techniques suivant un ordre traditionnel issu du cadre de classement des archives antérieures à 1940 (le personnel, la comptabilité, les élections, les bâtiments et les travaux, les activités d'enseignement, culturelles et sportives). Il permet une consultation simple du répertoire.

---

Présentation des archives du Cabinet du Maire de la commune de Châtellerault durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945).

Ce versement rassemble **l'ensemble des dossiers produits ou reçus par le Cabinet du Maire de la commune de Châtellerault durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945).**

Le contenu et la nature de chaque dossier rendent compte, d'une manière générale, des interventions générales habituellement dévolues aux décideurs politiques, responsables administratifs de la commune : le maire et les quatre adjoints. Ils témoignent également des préoccupations et des impératifs liés au contexte très particulier de la guerre.

La partie des dossiers qui reflète des activités légales, réglementaires c'est à dire traditionnelles et « en temps normal » de toute commune concerne **l'organisation et le fonctionnement de l'administration communale**, plus particulièrement, le conseil municipal.

Les dossiers relatifs à l'organisation de l'administration communale ont attiré à la **constitution du conseil municipal**, à la **nomination de la municipalité**. Les dossiers relatifs au fonctionnement de l'administration communale sont plus variés. **Les correspondances** constituent un ensemble homogène. Elles permettent de suivre l'activité quotidienne de l'administration.

D'autres dossiers plus spécifiques et gérés à un autre niveau par les services administratifs comme le Secrétariat, les Services techniques complètent l'activité de l'administration à un niveau d'intervention plus politique. Cela concerne des dossiers gérant des actions plus ou moins directes sur la population comme les travaux, la voirie, les secours, l'éducation nationale, les activités culturelles.

Des dossiers sont liés aux mesures de temps de guerre : rationnement, dommages de guerre, épuration, etc.

Présentation du Cabinet du Maire de la commune de Châtellerault durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945).

L'ensemble des dossiers a été produit ou reçu par **les membres du Cabinet du Maire de la commune de Châtellerault durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)**. Le Cabinet du Maire constitue une structure à part au sein de l'organisation communale pour des raisons organiques.

Le Cabinet du Maire ne fait pas partie des services administratifs attachés à faire fonctionner les missions administratives communales réglementaires. Il constitue une sorte de bureau d'intendance propre à permettre aux élus notamment ceux investis de délégation, le maire et les quatre adjoints, d'effectuer et de suivre leurs tâches de responsables et de décideurs politiques.

**La Seconde guerre mondiale** fait subir **des changements successifs à l'organisation communale** engendrant **des répercussions radicales d'ordres institutionnel et politique**. Les événements installent **deux périodes** qui n'ont en commun que **leur caractère provisoire et précaire** : **la période** autoritaire et réactionnaire **de l'Etat français de Vichy** (09/03/1941-07/09/1944), **la période** intense et ardue **de la Libération** (07/09/1944-19/05/1945).

La loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux* délimite les changements fondamentaux suscités par le régime de l'Etat français de Vichy (10/07/1940-26/08/1944) au niveau de l'organisation communale : abolition des libertés communales et

---

des principes républicains ; exclusion des notables et élus républicains. Les conseillers municipaux, le maire et les adjoints sont désormais nommés par le pouvoir<sup>1</sup> et non plus élus. Ils sont considérés pleinement comme des agents administratifs, attachés à faire appliquer à la fois, la politique autoritaire et réactionnaire de la Révolution nationale et, à la fois, la politique collaborationniste et répressive imposée par le régime nazi de l'Occupant allemand.

**Les nominations du printemps 1941**, en application de l'article 20 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*, **changent tout le personnel politique de la commune de Châtellerault** (Voir annexe n°4, liste des maires de Châtellerault, page 20 ; annexe n°5, tableau nominatif des municipalités (maire et ses adjoints), pages 21-22 ; annexe n°6, liste des conseillers municipaux, pages 23-24). Aucun des responsables politiques en exercice au moment de la déclaration de guerre, représentatif des élus républicains, n'est maintenu. C'est un personnel politique correspondant aux exigences du nouveau régime, n'ayant aucune attache politique partisane et choisi pour leurs investissements professionnels ou positionnements sociaux. Une femme, pour la première fois, est membre du conseil municipal. Le nouveau Maire de Châtellerault, Robert DUTHUZO, haut fonctionnaire récemment retraité, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Châtellerault (1930-1940) à la longévité marquée, incarne l'ancrage compatible et le profil exigé des nouveaux responsables de l'administration communale, exécutants loyaux de la nouvelle politique nationale. Cette municipalité a fonctionné constamment sous le statut de territoire occupé puisque l'ensemble du territoire communal fait partie de la zone occupée depuis le 23 juin 1940. A ce titre, elle a été totalement soumise aux ordres de l'Occupant.

**La Libération**, avec la libération progressive du territoire français métropolitain, (effective pour la commune de Châtellerault le 6 septembre 1944) et la chute du régime de l'Etat français, entraîne à la fois un **bouleversement** structurel et politique, et, à la fois, **un retour à la normale républicaine**. Aucun des responsables politiques en exercice sous le régime de l'Etat français de Vichy, n'est maintenu en application de l'article 4 de l'ordonnance du 21 avril 1944 *portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération*. C'est un personnel politique, **fidèle aux convictions républicaines**, respectueuses des libertés et des principes démocratiques, rétablis, et **engagé** durant la guerre selon les actions et les idéaux de **la Résistance**, en application des articles 3 et 5 de l'ordonnance du 21 avril 1944 *portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération*. Cette municipalité fonctionne dans un contexte de rétablissement de la légalité républicaine au travers de structures provisoires et de partage de certaines responsabilités avec d'autres structures exceptionnelles comme le conseil local de Libération, les Forces Françaises de l'Intérieur.

**La municipalité et le conseil municipal** sont totalement **renouvelés** (Voir annexe n°4, liste des maires de Châtellerault, page 20 ; annexe n°5, tableau nominatif des municipalités (maire et ses adjoints), pages 21-22 ; annexe n°6, liste des conseillers municipaux, pages 23-25). Ainsi sept conseillers municipaux dont l'ancien Maire, Louis RIPAUT - personnalité charismatique et de synthèse républicaine et Résistante-, dont les anciens, deuxième et troisième adjoints, Georges SURREAU et Gaston FRAPPIER, sont rétablis dans leurs fonctions à titre de caution républicaine. Douze nouveaux conseillers municipaux sont nommés à titre de représentants engagés ou de membres de composantes de la Résistance : les différentes formations militaires Résistantes, les différents mouvements politiques non compromis avec le régime déchu. Dans le contexte de l'élargissement prochain du corps électoral aux femmes, Raymonde QUILLET est nommée à titre de mère de fusillé Résistant.

---

<sup>1</sup> Toutefois, les corps municipaux des communes de 2000 habitants et en dessous restent sous le système électif.

---

Classement des archives du Cabinet du Maire de la commune de Châtellerault durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945).

Au nom du principe **du respect des fonds**, tous les dossiers reçus ou produits par un même producteur d'archives en l'occurrence, à ce niveau, un service d'une commune dûment constitué, sont classés obligatoirement ensemble. Leur provenance, leur intégrité, leur ordre de rangement d'origine sont automatiquement préservés. Ils garantissent la cohérence et la valeur d'information, de preuve et de témoignage que constituent les documents maintenus dans leur constitution primitive.

Les archives sont rangées selon **le classement en continu identifié par la lettre W** en application des circulaires AD 83-1 du 8 mars 1983 et AD 93-1 du 11 août 1993. Si ce classement est obligatoire pour les documents des communes postérieurs au 31 décembre 1982, il a été mis en place pour les documents postérieurs au 10 juillet 1940 comme cela se fait obligatoirement pour les documents des archives départementales en application des circulaires AD 79-6 du 31 décembre 1979 et AD 98-8 du 18 décembre 1998. **Ce choix est motivé par le fonctionnement à Châtellerault, au moment de la Seconde guerre mondiale, de services suffisamment structurés dont il importe de préserver l'intégrité et l'originalité.**

**Le versement 1 W** fait partie de tous les versements des services qui ont fonctionné durant la période charnière de la Seconde guerre mondiale. Ils sont cotés de 1 W à 13 W. Tous les dossiers reçus ou produits par les responsables politiques constituent le versement représenté par **la cote 1 W**. **Le chiffre 1** désigne le 1<sup>er</sup> service classé après avoir été reconstitué dans les conditions d'un versement effectif à la clôture des dossiers à la fin de la guerre. Le chiffre placé après la lettre W désigne chacun des articles (boîte, carton, registre ou liasse).

Les dossiers proviennent de classements provisoires différents entamés en 1994 (au moment du cinquantenaire de la Libération) et ayant nécessité un long et fastidieux travail de reconstitution tel un puzzle, de classement, de mise en ordre, d'analyse. Les dossiers sont issus de vrac, d'arriérés constitués certainement après le rangement puis l'abandon de ces dossiers dans les greniers puis les sous-sols de l'Hôtel de Ville. Certains dossiers ont même été totalement disloqués par les aléas du temps et l'abandon. Ainsi, la plupart des dossiers ont été reconstitués pour respecter leur bien-fondé : un suivi politique et décisionnel, direct et complet, de la part des responsables politiques. D'une manière générale, la constitution originelle des dossiers par les employés ou les responsables politiques a été respectée.

**La tranche chronologique** adoptée commence au 10 juillet 1940 jusqu'au 19 mai 1945. La date de départ retenue correspond à une coupure chronologique de référence utilisée depuis 1970 pour la communication (jusqu'en 1979) et depuis 1965 pour le classement en continu (réaffirmée en 1979). La date de clôture choisie correspond à la mise en place de la nouvelle municipalité issue des premières élections démocratiques après le conflit, mettant ainsi un terme à la période transitoire de rétablissement de la légalité républicaine.

Toutefois, ces **coupures** ne sont pas utilisées de manière systématique et arbitraire. Tout d'abord, les dossiers, en particulier ceux composés de documents en série, ne sont pas scindés et respectent les coupures en année civile. Ensuite, dans un souci de cohérence de conservation et de facilité de consultation des documents, des dossiers postérieurs à 1945 intègrent les versements de la période 1940-1945. Ainsi, les dossiers concernant la gestion de l'après Libération pouvant aller jusqu'à l'année 1946, font partie de ce versement dans un souci de continuité des affaires et d'homogénéité du contenu.

**Le classement respecte la réalité des deux périodes distinctes**, des deux organisations communales, des deux situations politiques précédemment évoquées. Les dossiers des municipalités de Robert DUTHUZO puis de Louis RIPAUT sont dissociés et ordonnancés les uns à la suite des autres. Ils sont différents en raison des motifs susdits et en

raison de leurs objets singuliers. Les dossiers de la première période sont peu nombreux et lacunaires surtout pour la dernière année de fonctionnement, 1944. Ce sont avant tout des dossiers techniques. Les dossiers de la seconde période, également peu nombreux, voire lacunaires, ont un caractère plus politique, d'ordre décisionnel. Ils concernent davantage de domaines d'intervention.

### Contexte particulier de la Seconde guerre mondiale (1939-1945).

Une période chronologique originale a été instituée pour tous les services de la commune en se référant exclusivement à la Seconde guerre mondiale (1939-1945). Le versement 1 W englobe la quasi-totalité des archives produites ou reçues par le Cabinet du Maire durant cette période de la Seconde guerre mondiale, plus précisément du 10 juillet 1940 jusqu'au 19 mai 1945.

La Seconde guerre mondiale est évidemment une période **spécifique et marquante à bien des égards** : dernière période de conflit généralisé du 20<sup>e</sup> siècle ayant entraîné une occupation étrangère durable de la France notamment une partie de la Vienne comprenant Châtellerauld (du 23 juin 1940 au 6 septembre 1944), période également singulière et unique en France de fonctionnement d'un régime politique français autoritaire, l'État français de Vichy (10 juillet 1940-25 août 1944), soumis et pratiquant la collaboration avec l'Occupant représenté par le Reich allemand nazi, remplacé par des institutions transitoires originales et représentées par le gouvernement provisoire de la République française (1944-1946).

Différencier la période de fonctionnement de l'administration municipale entre 1940 et 1945 apparaît cohérent, pertinent. Tous les dossiers des différents services sont rassemblés durant cette période charnière malgré ce double changement de régime politique en cinq ans après la chute de la III<sup>e</sup> République, malgré les deux changements de statut de l'administration municipale (loi du 16 novembre 1940 puis retour à la loi du 5 avril 1884 *stricto sensu*).

### Intérêt des archives du Cabinet du Maire de la commune de Châtellerauld durant la Seconde guerre mondiale (1939-1945) et orientations de recherche

La Seconde guerre mondiale touche et influe, au plus profond, la vie quotidienne de la population châtellerauldaise. Elle se reflète sur les activités de la commune au travers de tous les événements et les mesures. Les archives du Cabinet du Maire durant la période de 1940 à 1945 témoignent en premier lieu des différences d'organisation et de fonctionnement des deux municipalités successives. L'absence de tri et d'élimination dans les dossiers permet de garder trace des différentes et multiples actions d'exception liées spécifiquement à la guerre : équipements éducatifs dans le cadre de la politique de l'État français de Vichy, installations de défense passive et des troupes d'occupation, rationnement. Elle s'impose aussi en raison des lacunes volontaires ou involontaires liées aux situations de ruptures provoquant inévitablement des pertes de documents. Des dossiers conservent une continuité entre les deux municipalités. Ce sont les dossiers des domaines fondamentaux d'intervention comme les établissements d'enseignement, les travaux. Ce sont des dossiers inhérents à la fonction de Maire, responsable du service Incendie, responsable de l'Harmonie, etc.

**La première municipalité** traduit l'autoritarisme, la réaction politique, la pression de l'Occupant affichés et inhérents à la nomination des responsables politiques, à la nouvelle organisation communale et au régime d'occupation. Les lacunes sont plus flagrantes et conséquentes. Les documents provenant d'un régime politique désormais perçu comme une parenthèse illégitime, honteuse et condamnable, ont été regardés comme gênants, suspects<sup>2</sup>. La démission soudaine du premier Maire de cette municipalité, Robert DUTHUZO, le

<sup>2</sup> Ainsi, les certificats de déclaration des fonctionnaires en application de la loi du 3 octobre 1940 sur les juifs, ont été réglementairement détruits après la Libération.

---

06/04/1944, est juste actée. Il convient de se reporter au dossier d'épuration dans le versement 13 W (Comité local de libération) pour en trouver l'explication dévoilée<sup>3</sup>. Le dossier des notes administratives du versement 2 W (Secrétariat) complète la procédure de départ du Maire<sup>4</sup>.

Néanmoins, les quelques dossiers conservés reflètent d'une gestion de la première municipalité, voulue nouvelle par rapport aux usages antérieurs méprisés, et perçue comme autoritaire, centralisatrice conforme aux principes martelés par le pouvoir central. Ils montrent les préoccupations majeures des communes en temps d'Occupation : la sécurité face aux dangers de temps de guerre, les difficultés du ravitaillement. Ils prouvent aussi un souci de gestion au travers des travaux d'infrastructure en matière de voirie, d'équipements publics ou scolaires, domaine d'intervention par excellence des communes.

**La seconde municipalité** apporte des ruptures liées au contexte général de la Libération. Les dossiers reflètent d'abord la gestion de la libération du territoire avec ses impératifs parfois urgents comme le logement, l'épuration. D'autres dossiers témoignent d'une volonté de retour à la normale en se référant aux fonctionnements caractéristiques de la III<sup>e</sup> République comme la préparation des élections municipales. Le dossier du service Incendie apporte des informations sur les activités des Sapeurs-pompiers dans le contexte difficile de la Libération (bombardements de juin et août 1944). Le dossier, relations avec le Sous-préfet (1945-1946), concerne avant tout l'épisode singulier de la Libération de Châtelleraut, le sauvetage du pont Henri IV, le 01/09/1944. Notamment, un document permet d'esquisser toute la complexité des événements attachés au processus de libération, au-delà des récits *a posteriori* contemporains se voulant déjà consensuels. Des documents issus de la municipalité de Louis RIPAULT du début de la Seconde guerre mondiale, sont classés avec ceux de la municipalité de la période de la Libération par respect de provenance identique.

Deux dossiers spécifiques imposés par les difficultés de la guerre, éclairent des préoccupations et des priorités du Maire, Louis RIPAULT, installé à nouveau le jour de la libération de la commune, le 06/09/1944. Il y a une volonté politique de la municipalité de maintenir le collège René-Descartes dans les locaux récupérés provisoirement en 1940<sup>5</sup>, après la réquisition de leurs propres locaux<sup>6</sup> par l'Occupant allemand. Une expropriation s'avère nécessaire. Le dossier de réorganisation de la bibliothèque municipale éclaire rétroactivement sur la politique répressive de l'Occupant allemand et de l'Etat français de Vichy sur la culture.

Cette période singulière aux enchaînements difficiles voire dramatiques ou salutaires a été l'occasion de voir émerger des individualités qui se sont engagées, souvent aux risques de leur vie dans chacun des camps, la France libre, la Résistance, les Alliés, ou la France de l'État français, l'Occupant, sans interdire des passerelles. Elles apparaissent au travers de divers documents qui prennent toutes leurs dimensions d'archives historiques. Deux personnalités ayant participé à la Libération, ont émergé, Louis RIPAULT, Maire réinstallé en 1944 et réélu jusqu'en 1953, Marcel Wiltzer, Sous-préfet de Châtelleraut de 1944 à 1946. Ils sont les premiers citoyens d'honneur dont la commune a tenu à décerner le titre<sup>7</sup>. Malgré le faible volume de dossiers du Cabinet du Maire, des documents témoignent aussi de la population, majorité silencieuse, sans engagement militant qui a souffert durant cette période et s'est attachée à survivre.

Le faible volume des archives du versement 1 W peut s'expliquer, aussi, par la gestion de la plupart des dossiers perçus purement administratifs et techniques, directement par les

---

<sup>3</sup> Archives municipales de Châtelleraut, 13 W 7, épuration des fonctionnaires (1944-1945). Autre source, Archives départementales de la Vienne, 76 W 210, commission d'épuration de Châtelleraut du 07/10/1944.

<sup>4</sup> Archives municipales de Châtelleraut, 2 W 2, note de service.

<sup>5</sup> Actuels locaux du collège René-Descartes de Châtelleraut, 98, boulevard Blossac.

<sup>6</sup> Actuels locaux de l'Ecole d'Arts plastiques, 12 rue de la Taupane et du pôle culturel associatif « La Taupane », 8 rue de la Taupane.

<sup>7</sup> Archives municipales de Châtelleraut, 15 W 6p, délibération du conseil municipal du 31/08/1945.



---

différents services. Il convient donc de consulter les dossiers de ces services pour compléter les recherches : Secrétariat (2 W), Comptabilité (4 et 5 W), Affaires générales (état civil, élections (6 W), Assistance (3 W), Services techniques (7 W) pour les services permanents ; Réfugiés (10 W), Ravitaillement (11 W), Frais d'occupation (12 W) pour les services créés par les nécessités de temps de guerre.

#### Conditions d'accès, de consultation et de communication

Ce versement est composé de nombreux dossiers soumis en quasi-totalité au délai de 50 ans de communicabilité prévu par l'article L 213-2 du Code du patrimoine. Ce délai, à la date de la rédaction du présent répertoire, est désormais achevé. En outre, l'arrêté du 29 avril 2002 instaurant une dérogation générale pour la consultation de fonds d'archives publiques concernant la Seconde Guerre mondiale (et des instructions de la direction des archives de France relatives à l'application de cet arrêté) a généralisé l'ouverture de nombreux dossiers de la période de la Seconde guerre mondiale.

Aussi, ce versement est librement communicable. Toutefois, il est recommandé au lecteur de respecter le secret de la vie privée qui touche les dossiers désormais communicables lors de l'utilisation des informations desdits dossiers sous forme numérique, notamment en utilisant les nouvelles techniques de l'information et de la communication (site internet, réseaux sociaux). Les **documents relatifs à la vie privée diffusés sous forme numérique** obéissent à un **délai plus restrictif** en application de la décision n°2012-113 du 12 avril 2012 de la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) : **100 ans**. Les informations relatives à la vie privée sont considérées comme **des données à caractère personnel** en application des dispositions et des délais édictés par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (notamment ses articles 6, 8, 9, 25-II et 25-III, 36 et 40).

**Les photocopies** de documents composant les différents dossiers de ce versement sont **interdites** en raison de l'état général : documents dactylographiés avec une encre faible et instable. Toutefois, des **photographies numériques sans flash** peuvent être réalisées. En cas d'utilisation ou de diffusion des reproductions à **usage public**, il convient de demander une **autorisation de reproduction** en application du règlement de la salle de lecture du 8 juillet 2013 (article 13, paragraphe 5°/ consultable sur les sites internet de la Ville de Châtellerauld et de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld).

\* \* \*

---

## BIBLIOGRAPHIE SPÉCIFIQUE

### Bibliographie générale

COLLECTIF, *Le Journal officiel de la France libre : le Bulletin officiel des Forces françaises libres du 15 août 1940, le Journal officiel de la France libre du 20 janvier 1941 au 16 septembre 1943*, Direction des Journaux officiels, 1995, 230 p.

COLLECTIF, *La Seconde guerre mondiale. Guide des sources conservées en France*, Archives nationales, 1994, 1217 p.

AZÉMA, Jean-Pierre, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Éditions du Seuil, 1979, 412 p. (Nouvelle histoire de la France contemporaine ; 14).

BARUCH, Marc-Olivier, *Servir l'État français : L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997, 737 p. (Pour une histoire du XX<sup>e</sup> siècle).

ALARY, Éric, *La ligne de démarcation, 1940-1944*, Presses Universitaires de France, 1995, 126 p. (Que sais-je ?; 3045).

### Bibliographie régionale

COLLECTIF, *Guide des archives de la Seconde guerre mondiale conservées aux Archives départementales de la Vienne*, Archives départementales de la Vienne, 2016, 3<sup>e</sup> éd., 155 p.

ALBERT (Marie Claude), *Châtelleraut sous l'Occupation*, Geste éditions, 2005, 358 p.

ALBERT (Marie Claude), *L'administration municipale à Châtelleraut sous l'Occupation*, U.F.R. de sciences humaines, 1999, 240 p. (mémoire de maîtrise, histoire, Poitiers, 1999).

ALBERT (Marie Claude), « L'administration municipale à Châtelleraut sous l'Occupation (1940-1944) », *Revue d'histoire du pays châtelleraudais*, n° 1, 1<sup>er</sup> semestre 2001, p. 56-87.

ALBERT (Marie Claude), sous la dir., « Les lieux de mémoire de la Résistance et de la Déportation vus par les jeunes Châtelleraudais », *Revue d'histoire du pays châtelleraudais*, n° 1, 1<sup>er</sup> semestre 2001, p. 113-118.

FARISY (Jacques), *La ligne de démarcation dans la Vienne*, Geste éditions, 2002, 189 p.

CALMON (Jean-Henri), *Occupation, Résistance et Libération dans la Vienne en 30 questions*, Geste éditions, 2000, 63 p.

LENFANT (Thierry), *L'administration préfectorale de la Vienne*, U.F.R. de sciences humaines, 1998, 129 p. (mémoire de maîtrise, histoire, Poitiers, 1998).

PICARD (Roger), RACAULT (Gaston), *La Vienne pendant la Seconde guerre mondiale*, CRDP, 1979, 383 p., (L'histoire par les documents)

TARRADE (Jean), sous la dir., *La Vienne de la Préhistoire à nos jours*, Éditions Bordessoules, 1986, 378 p.

COMBES (Jean), sous la dir., *Histoire du Poitou et des pays charentais*, De Borée, 2001, 589 p., (Histoire des régions françaises).

AUGUSTIN (Jean-Marie), *Histoire du Poitou-Charentes*, Geste éditions, 2011, 614 p.

---

AUGUSTIN (Jean-Marie), *Histoire de la Nouvelle-Aquitaine, des anciens territoires à la région*, Geste éditions, 2017, 597 p.

### **Webographie générale**

Site de la Bibliothèque nationale/Gallica/Journal officiel de la république française (1880-1948)

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34378481r/date.r=Journal+officiel+de+la+republique+francaise+Lois+et+decrets.langFR>

Site « Mémoire des hommes », Seconde guerre mondiale : site du Secrétariat général pour l'administration du Ministère des armées, édité et administré par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA).

Quatre bases de données :

- La première base de données présente le fichier d'état civil militaire de la Seconde Guerre mondiale rassemblant l'ensemble des quelques 200 000 militaires morts durant les opérations qui se sont déroulées entre 1939 et 1945.
- La deuxième base recense les 1 010 personnes fusillées au Mont-Valérien et dont les noms sont inscrits sur le monument commémoratif édifié à Suresnes.
- La troisième base, riche de 600 000 noms, concerne les demandes de titres, d'homologations et de reconnaissance de services pour faits de résistance.
- Enfin, la quatrième base, non exhaustive, recense les étrangers volontaires engagés à servir la France en 1939-1940.

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php%3Flarub%3D11%26titre%3Dseconde-guerre-mondiale>

Site de l'Office national des Anciens combattants et Victimes de guerre : actions mémorielles : hauts-lieux et nécropoles, actions pédagogiques et citoyennes.

<https://www.onac-vg.fr/>

Site de la Fédération nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (FNDIRP)

<http://www.fndirp.fr/>

Site de l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD) : l'association regroupe toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent agir pour assurer la pérennité, l'enrichissement et la transmission de la mémoire française et européenne de l'Internement et de la Déportation

<https://afmd.org/>

### **Webographie spécifique**

Vienne Résistance, Internement, déportation, VRID : site relatif aux média de l'Histoire et de la Mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans le département de la Vienne. Elle est constituée de représentants d'associations mémorielles de résistants, d'internés et de déportés, et d'historiens.

<https://www.vrid-memorial.com/>

---

## SOURCES COMPLÉTAIRES

### Autres fonds et séries des Archives municipales de Châtelleraut

#### Fonds moderne (1790-1940).

##### - Sous série du conseil municipal

1 D 56, Registre des délibérations du Conseil municipal, 1934-1940.

1 D 83p, Dossiers préparatoires des séances du Conseil municipal, 1939-1940.

##### - Sous série des actes de l'administration municipale

2 D 14, Registre des arrêtés du maire, 1936-1940.

2 D 28p, Registre d'enregistrement des correspondances à l'arrivée, 1939-1940.

##### - Sous série de l'administration de la commune

3 D 9-10p, Correspondances du Maire (1939-1940)

3 D 11-12p, Correspondances des adjoints au Maire (1939-1941)

##### - Sous série des mesures de temps de guerre

4 H 3p, État de siège et faits de guerre, 1939-1940.

#### Fonds contemporain (archives postérieures au 10 juillet 1940)

##### - Service Secrétariat pendant la période 1940-1945

➤ Plus particulièrement les dossiers suivants.

2 W 5 à 13, Correspondance générale, 1940-1945.

2 W 14 à 15, Correspondance générale, enregistrement,

2 W 16, Registre des arrêtés du maire, 1940-1946.

2 W 17, Municipalité, nomination, 1941-1944.

2 W 17 à 22, Dossiers préparatoires des séances du Conseil municipal, 1940-1945.

2 W 22; Commissions générales et des finances, 1940-1945.

2 W 23, Registre des délibérations du Conseil municipal, 1941-1944.

2 W 24, Relations avec les Services techniques, 1940-1944.

2 W 29, Fonctionnement du Corps des Sapeurs-pompiers et du service Incendie (1940-1944)

2 W 30-31, Relations avec les troupes d'Occupation et réquisitions militaires, 1939-1952.

2 W 36-37, Rationnement et ravitaillement, 1941-1948.

2 W 40, Recrutement du personnel, 1938-1945.

2 W 41, Ateliers Jeanne d'arc, réquisition, 1941-1945.

2 W 42, Service des eaux, aménagement, 1942-1947.

2 W 43, Voirie, transports, urbanisme, logement, 1940-1944.

2 W 45, Enseignement primaire, 1941-1944.

2 W 47, Bibliothèque municipale, fonctionnement, 1941-1944.

---

- Services techniques pendant la période 1940-1945

➤ Plus particulièrement les dossiers suivants.

7 W 2, Voirie communale, gestion (1943-1945)

7 W 3, Bâtiments des écoles et du collège René-Descartes (1939-1946)

7 W 9, Ravitaillement et rationnement (1941-1943)

- Comité local de Libération (1944-1945)

➤ Plus particulièrement les dossiers suivants.

13 W 7, Epuration des fonctionnaires (1944-1945).

Fonds privés (cotation provisoire en série J)

- Fonds Pierre-Marcel Wiltzer

➤ Concerne le récit du sauvetage du pont Henri IV : rédaction du récit, cérémonie du comité de reconnaissance châtelleraudaise avec le livre d'or.

32 J, 1944-1945.

## **Fonds et séries des Archives départementales de la Vienne**

Fonds contemporain (A partir de 1940)

- Préfecture régionale (1941-1944)

Versement 106 W

- Commissariat de la République (1944-1946)

Versement 106 W

- Préfecture de la Vienne pendant la période 1940-1945

Versements 1 W, 2 W, 3 W, 76 W, 83 W, 88 W, 101 W.

- Sous-Préfecture de Châtellerault pendant la période 1940-1945

Versement 1668 W.

---

Conseil municipal de l'État français de Vichy

- 1 W 1** Nominations, du Maire, des Adjointes et du Conseil municipal : arrêtés ministériels, préfectoraux et du Maire ; Journal officiel, lois et décrets (1941). Nomination des commissions municipales et extra – municipales : demandes de participation, réponses, convocations, excuses (1941-1942).
- Conseil municipal et commissions municipales, dossiers préparatoires : convocation, ordre du jour, pièces annexes (1941-1943).
- Correspondances du Maire et des adjoints : réclamations, remerciements, rendez-vous (1940-1942).
- Travaux communaux : devis, rapports relatifs aux travaux dans les bâtiments publics (1941-1942). Correspondances relatives aux travaux de voirie ou d'équipements publics (1940-1942).
- Service de la voirie : rapports de service et hebdomadaires d'activités (1941-1942).
- Matériel d'incendie, acquisition : instructions, inventaire, rapport de fonctionnement, projets d'acquisition d'équipement municipal et départemental (1941, 1943).
- Ravitaillement et rationnement – Collecte des vieilles matières : rapport, décompte (1941).
- Écoles primaires : états récapitulatifs des effectifs scolaires par établissement (1941).

1940-1943

Conseil municipal de la Libération

- 1 W 2** Conseil municipal, installation : affiche du discours prononcé le 6 septembre 1944 (1944)<sup>8</sup>.
- Conseil municipal et commissions, composition : listes préparatoires, liste définitive, convocation (1944-1945).
- Composition des conseils municipaux de la Vienne, enquête : instructions, tableaux (1945).
- Comité local de Libération de Châtelleraut, composition : listes du comité et des commissions [1944].
- Relations avec le Sous-préfet de Châtelleraut : photographie dédicacée du Sous-préfet relative à la réception de reconnaissance pour le sauvetage des ponts (1945). Correspondances relatives à la réception de départ (1945-1946).
- Correspondances du Maire – Correspondances générales : correspondances actives et passives (1944-1945). Demandes d'intervention du Maire : correspondances actives et passives (1945-1946).

---

<sup>8</sup>

Affiche classée à part.

---

Demandes d'emploi aux Services techniques : correspondances, rapports (1945-1946).

Correspondances personnelles du Maire : notes, correspondances manuscrites ou dactylographiées, coupures de presse d'articles d'histoire locale ou d'actualités (1940-1945).

Correspondances de l'Adjoint au Maire, Gaston Frappier : demandes de groupes politiques de location de salles, de matériels réformés de l'armée allemande, demandes de renseignements dans les établissements d'enseignement (1945).

Expropriation pour l'aménagement du collège de garçons René-Descartes, contentieux : rapports, extraits de jugements, correspondances (1944-1946).

Service Incendie, fonctionnement : rapports, correspondances (1944-1945).

Réquisitions. – Baraquements du Verger et de la place Beauchêne : rapports, plan, correspondances (1943-1947).

Épuration des fonctionnaires : instruction, rapport (1944-1945).

Élections municipales, préparation : instruction, correspondances relatives à la constitution de la liste de la Municipalité sortante (1945).

Éclairage public. – Relations avec la Société des Forces motrices de la Vienne : gestion du personnel, vérification de l'éclairage, instruction (1945-1946).

Bibliothèque municipale, réorganisation : rapport d'activité de la section pour la jeunesse « Heure joyeuse », correspondances, rapport d'inspection, projet de règlement d'intérieur (1944-1945).

Relations avec les sociétés musicales (Harmonie, Fanfare la Châtelleraudaise, Chorale, clique des Sapeurs-pompiers) : correspondances, compte rendu, états de dépenses, programmes (1944-1945).

1940-1947

---

## **Annexe n° 1 : Cadre du corps municipal : maire, adjoints, conseil municipal**

☞ En application de l'article 1 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux* et de l'article 2 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*, le corps municipal rassemble le maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

### **Maire et adjoints obligatoirement membres du conseil municipal (1940-1944)**

➤ En application des articles 1 et 6 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*.

### **Maire et adjoints obligatoirement membres du conseil municipal (1944-1945)**

➤ En application des articles 1 et 76 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, de nouveau exécutoire en application de l'article 1 de l'ordonnance n°45-532 du 31 mars 1945 *additionnelle à l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental*, qui abroge la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*.



## Annexe n° 2 : La durée du mandat du conseil municipal

### Mandat provisoire sous l'Etat français (1940-1944)

- En application de l'article 11 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*, le conseil municipal désormais désigné par nomination, siège en fonction de la durée d'application de la présente loi.
- En application de l'article 1 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*, qui définit cette organisation provisoire par l'annonce ultérieure d'une refonte générale des lois et règlements de l'administration municipale.
- ☞ En application de l'article 21 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*, les dispositions contraires issues de la loi modifiée du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, sont abrogées, notamment la durée de mandat de six ans liée à l'organisation des élections municipales remplacées par la nomination par le préfet représentant du pouvoir central.

☞ Mandat du conseil municipal du 9 mars 1941 au 6 septembre 1944.

☞ Cette absence de mandat délimité peut s'expliquer par des raisons d'actualités, institutionnelles et politiques. La France, bien qu'officiellement en paix depuis le 22 juin 1940, vit sous le régime d'un armistice, situation provisoire de temps de paix et subit une occupation de la moitié de son territoire. La France fonctionne également avec des institutions provisoires dans l'attente de la promulgation de la constitution de l'Etat français. Ce projet ne verra jamais le jour. Les administrations communales sont organisées pour n'être que des rouages administratifs soumis à la stricte autorité préfectorale. Elles sont également tenues d'être des instruments de la nouvelle politique autoritaire et réactionnaire de l'Etat français.

### Mandat provisoire sous le gouvernement provisoire de la République française (1944-1946)

- En application de la loi du 10 avril 1929 modifiant l'article 41 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux* qui instaure **un mandat de six ans**, de nouveau exécutoire en application de l'article 1 de l'ordonnance n°45-532 du 31 mars 1945 *additionnelle à l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental*, qui abroge la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*.
- En application des articles 3 et 9 de l'ordonnance du 21 avril 1944 *portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération*, qui établit un mandat provisoire au conseil municipal rétabli dans l'attente de nouvelles élections en 1945 après la confection nécessaire de la liste électorale.

☞ Mandat du conseil municipal du 6 septembre 1944 au 19 mai 1945.

☞ **Le mandat** des municipalités réinstallées en 1944 comme à Châtelleraut, est considéré comme **provisoire** en raison des événements de **la Libération** : libération progressive du territoire métropolitain, poursuite de la guerre avec les alliés en Allemagne, attente du retour des prisonniers de guerre, des travailleurs forcés et des internés, élargissement programmé du corps électoral aux femmes, incertitude sur l'organisation politique (devenir des institutions de la IIIe république, des organisations de la Résistance).

---

## Annexe n° 3 : L'effectif du conseil municipal

Les lois successives sur l'organisation municipale ont toujours retenu différents effectifs pour l'organe délibératif en proportion de la population, répartie en fonction de seuils représentés par des chiffres ronds.

Le seuil de population de 10 000 habitants a souvent été retenu. Châtelleraut a toujours compté plus de 5 000 habitants à partir de la Révolution française ; a compté moins de 10 000 habitants jusqu'en 1845.

### **Conseil municipal (1884-1941)**

➤ En application de l'article 10 de loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*.

☞ Châtelleraut fait partie de la catégorie des communes comprise entre 10 001 habitants et 30 000 habitants à partir de 1845.

☞ 27 sièges 27 conseillers municipaux

### **Conseil municipal (1941-1944)**

➤ En application de l'article 10 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*.

☞ Châtelleraut fait partie de la catégorie des communes comprise entre 5 001 habitants et 50 000 habitants.

☞ 20 sièges 20 conseillers municipaux

➤ En application de l'article 13 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*.

☞ Le conseil municipal doit obligatoirement comporter des personnes qualifiées.

☞ Personnes qualifiées : un père de famille nombreuse, un représentant des groupements professionnels de travailleurs, une femme s'occupant d'œuvres privées d'assistance et de bienfaisance nationales

➤ En application du troisième paragraphe de l'article 14 de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*.

☞ La composition du conseil municipal doit se conformer à l'article 2 de la loi du 3 octobre 1940 *portant statut des juifs*.

☞ Les personnes d'origine juive sont exclues de la fonction de conseiller municipal.

### **Conseil municipal (1944-1945)**

➤ En application de l'article 10 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, de nouveau exécutoire en application de l'article 1 de l'ordonnance n°45-532 du 31 mars 1945 *additionnelle à l'ordonnance du 9 août 1944 relative au*



---

### Annexe n° 4 : Liste des maires de Châtelleraut (1940-1945)

Maires	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
Louis RIPAULT (1)	19/05/1935	08/03/1941
Robert DUTHUZO	09/03/1941	07/04/1944
Joseph AYMARD	16/05/1944	06/09/1944
Louis RIPAULT	07/09/1944	19/05/1945

(1) Maire réélu, pour la troisième fois, le 19/05/1935. Il a été élu, pour la première fois, le 17/05/1925.

## Annexe n° 5 : Tableau nominatif des municipalités de Châtelleraut

### Les municipalités de Châtelleraut à la fin de la Troisième République pendant la Seconde guerre mondiale

<b>Municipalité du 19 mai 1935 au 8 mars 1941, première composition</b>				
Nom	Fonction	Élection	Début, fonction	Fin, fonction
Louis RIPAULT	Maire	19/05/1935	19/05/1935	08/03/1941
Stanislas BONNET	Premier adjoint	19/05/1935	19/05/1935	08/03/1941
Jules DEJENNE	Second adjoint	19/05/1935	19/05/1935	14/12/1940
Georges SURREAU	Premier adjoint supplémentaire	19/05/1935	19/05/1935	08/03/1941
Gaston FRAPPIER	Second adjoint supplémentaire	19/05/1935	19/05/1935	08/03/1941

➤ Mandat de 6 ans en application de l'article 81 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, modifié par la loi du 10 avril 1929 qui allonge le mandat municipal.

➤ La loi du 27 juillet 1923 modifiant l'article 73 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, autorise la création de postes supplémentaires d'adjoints.

☞ Châtelleraut, déjà doté de deux adjoints et ayant une population entre 10 000 habitants et 20 000 habitants entre 1846 et 1936, a utilisé la possibilité de s'adjoindre les deux postes supplémentaires d'adjoints, nombre maximal fixé par la loi.

☞ Jules DEJENNE, second adjoint, décède le 14/12/1940.

<b>Municipalité du 19 mai 1935 au 8 mars 1941, deuxième composition</b>				
Nom	Fonction	Élection	Début, fonction	Fin, fonction
Louis RIPAULT	Maire	19/05/1935	19/05/1935	08/03/1941
Stanislas BONNET	Premier adjoint	19/05/1935	19/05/1935	08/03/1941
Georges SURREAU	Second adjoint	19/05/1935	15/12/1940	08/03/1941
Gaston FRAPPIER	Premier adjoint supplémentaire	19/05/1935	15/12/1940	08/03/1941
Poste vacant	Second adjoint supplémentaire	/	/	/

➤ Mandat de 6 ans en application de l'article 81 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, modifié par la loi du 10 avril 1929 qui allonge le mandat municipal.

➤ La loi du 27 juillet 1923 modifiant l'article 73 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, autorise la création de postes supplémentaires d'adjoints.

➤ La municipalité cesse ses fonctions le 8 mars 1941 suite aux nominations successives des 1<sup>er</sup> mars 1941, 8 mars 1941 et 16 mai 1941 du ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur du gouvernement de l'Etat français de Vichy prises en application de la loi du 16 novembre 1940 *portant réorganisation des corps municipaux*.

☞ Châtelleraut, déjà doté de deux adjoints et ayant une population entre 10 000 habitants et 20 000 habitants entre 1846 et 1936, a utilisé la possibilité de s'adjoindre les deux postes supplémentaires d'adjoints, nombre maximal fixé par la loi.

☞ En application de l'article 84 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, les adjoints prennent rang en fonction de leur ordre d'élection. En raison de la vacance du poste de second adjoint par le décès de Jules DEJENNE, le 14/12/1940, le premier adjoint supplémentaire et le second adjoint supplémentaire passent automatiquement au rang supérieur : respectivement, second adjoint et premier adjoint supplémentaire. Le conseil municipal, vraisemblablement en raison des événements (début de la Seconde guerre mondiale, changement de régime politique), n'a pas eu l'opportunité d'élire un nouvel adjoint, en l'occurrence, le poste de second adjoint supplémentaire. Le poste de second adjoint supplémentaire demeure ainsi vacant du 14/12/1940 jusqu'à la dissolution du conseil municipal le 08/03/1941.

### **Les municipalités de Châtelleraut pendant le régime de l'Etat français**

<b>Municipalité du 9 mars 1941 au 6 septembre 1944, première composition</b>				
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nomination</b>	<b>Début, fonction</b>	<b>Fin, fonction</b>
Robert DUTHUZO	Maire	01/03/1941	09/03/1941	07/04/1944
Joseph AYMARD	Premier adjoint	16/05/1941	19/05/1941	16/05/1944
Gaston PETIT	Deuxième adjoint	16/05/1941	19/05/1941	16/05/1944
Henri MERIENNE	Troisième adjoint	16/05/1941	19/05/1941	16/05/1944
Daniel ROUSSEAU	Quatrième adjoint	16/05/1941	19/05/1941	16/05/1944

<b>Municipalité du 9 mars 1941 au 6 septembre 1944, deuxième composition</b>				
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nomination</b>	<b>Début, fonction</b>	<b>Fin, fonction</b>
Joseph AYMARD	Maire	12/05/1944	16/05/1944	06/09/1944
Gaston PETIT	Premier adjoint	12/05/1944	16/05/1944	06/09/1944
Henri MERIENNE	Deuxième adjoint	12/05/1944	16/05/1944	06/09/1944
Daniel ROUSSEAU	Troisième adjoint	12/05/1944	16/05/1944	06/09/1944
Félix MOTTÉ	Quatrième adjoint	28/07/1944	28/08/1944	06/09/1944

☞ En application de l'article 84 de la loi du 5 avril 1884 *sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, les adjoints prennent rang en fonction de leur ordre de désignation. En raison de la vacance du poste de premier adjoint par la nomination de son titulaire, Joseph AYMARD, le 12/05/1944 à la fonction de maire, le deuxième adjoint, le troisième adjoint et le quatrième adjoint passent automatiquement au rang supérieur : respectivement, premier adjoint, deuxième adjoint et troisième adjoint.

### **Les municipalités de Châtelleraut pendant le régime du gouvernement provisoire de la République**

<b>Municipalité du 7 septembre 1944 au 19 mai 1945</b>				
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Désignation</b>	<b>Début, fonction</b>	<b>Fin, fonction</b>
Louis RIPAULT	Maire	06/09/1944	07/09/1944	19/05/1945
Gaston FRAPPIER	Premier adjoint	06/09/1944	07/09/1944	19/05/1945
Georges SURREAU	Second adjoint	06/09/1944	07/09/1944	19/05/1945
Bernard PERCEVAULT	Troisième adjoint	08/10/1944	08/10/1944	19/05/1945
Clément BROUARD	Quatrième adjoint	08/10/1944	08/10/1944	19/05/1945

## Annexe n° 6 : la liste des conseillers municipaux pendant la Seconde guerre mondiale

### Période de la fin de la Troisième République (1940- 1941)

➤ **Vingt-sept** conseillers municipaux **élus au suffrage universel masculin pour six ans**.

Le maire et les quatre adjoints sont élus par les conseillers municipaux **au sein** du conseil municipal **pour six ans**.

➤ Le conseil municipal est révoqué après les nominations successives des 1<sup>er</sup> mars 1941 et 16 mai 1941 du ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur, du 8 mars 1941 du préfet de la Vienne. La **révocation prend effet le 08/03/1941**.

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ pdt mandat	ÉLECTION	ORDRE	LISTE
TRANCHAND	Aimé	député, ex instituteur	05/05/1935	N° 01	Act. Rép. Dé.; R-I
DALBERT	Armand	ex directeur d'école	05/05/1935	N° 02	Act. Rép. Dé.; R-I
PASCAULT	Edouard	agriculteur	05/05/1935	N° 03	Act. Rép. Dé.; R G
MARTIN-MINET	Léger	commerçant	05/05/1935	N° 04	Act. Rép. Dé.; URD
RIPAULT	Louis	chef de cabinet-adjoint	12/05/1935	N° 05	Int. Chât. ; R-S
DEJENNE	Jules	représentant	12/05/1935	N° 06	Int. Chât. ; R-S
SURREAU	Georges	professeur-adjoint au Collège	12/05/1935	N° 07	Int. Chât. ; Soc.
FRAPPIER	Gaston	professeur au Collège	12/05/1935	N° 08	Int. Chât. ; R-S
MAILLOCHON	Alexandre	entrepreneur de T.P.	12/05/1935	N° 09	Int. Chât. ; R-S
BONNET	Stanislas	Professeur d'histoire	12/05/1935	N° 10	Int. Chât. ; Soc.
ARNOUX	Benjamin	employé de bureau à la Manu	12/05/1935	N° 11	Act. Rép. Dé.; D P
PÉROU	René	tourneur	12/05/1935	N° 12	Int. Chât. ; R-S
PERCEVAULT	Bernard	commerçant	12/05/1935	N° 13	Act. Rép. Dé.; URD
DEPLANQUE	Paul	ingénieur des T.P.	12/05/1935	N° 14	Int. Chât. ; R-S
PHLIPPONNEAU	Gaston	ex boulanger	12/05/1935	N° 15	Act. Rép. Dé.; URD
MARTIN	Georges	retraité	12/05/1935	N° 16	Int. Chât. ; Soc.
MOLINIER	Henri	receveur des contributions indirectes	12/05/1935	N° 17	Act. Rép. Dé.; R-I
HÉRAULT	René	entrepreneur du bât. et des T.P.	12/05/1935	N° 18	Act. Rép. Dé.; R-I
DAY	Anatole	fabricant de conserves	12/05/1935	N° 19	Int. Chât. ; R-S
MORIN	Camille	expert comptable	12/05/1935	N° 20	Int. Chât. ; Soc.
DUGUÉ	Henri	ex professeur	12/05/1935	N° 21	Act. Rép. Dé.; R-I
BROUARD	Clément	syndicaliste coutelier	12/05/1935	N° 22	Int. Chât. ; R-S
VACHON	Gabriel	encaisseur Cie Gaz	12/05/1935	N° 23	Int. Chât. ; Soc.
TERSIGUEL	Jean	grand mutilé	12/05/1935	N° 24	Int. Chât. ; R-S
CHAMPIGNY	Fernand	comptable	12/05/1935	N° 25	Act. Rép. Dé.; R G
MILON	Georges	scieur	12/05/1935	N° 26	Act. Rép. Dé.; R G
BERTIN	Fernand	agriculteur	12/05/1935	N° 27	Act. Rép. Dé.; R G

N° 06 : siège vacant par le décès de Jules DEJENNE, conseiller municipal et adjoint, le 14/12/1940.

N° 09 : siège vacant par le décès d'Alexandre MAILLOCHON, le 07/01/1939.

N° 11 : siège vacant par le décès de Benjamin ARNOUX, le 16/07/1935.

N° 15 : siège vacant par le décès de Gaston PHLIPPONNEAU, le 21/09/1938.

Act. Rép. : liste d'Action républicaine, liste d'alliance entre les Radicaux modérés (Centre droit), l'Union républicaine démocratique (droite). La liste a 13 élus.

Int. Chât. : liste des intérêts de Châtellerault, liste d'alliance entre les Radicaux-socialistes et les Socialistes (Liste socialiste SFIO). La liste a 14 élus.

R-S : Radicaux socialistes membres du parti radical républicain et radical socialiste (gauche).  
Soc. : Socialistes, membres du parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) (gauche).

R-I : Radicaux indépendants : radicaux modérés (Centre droit libéral).

R G : Républicains de gauche (Droite libérale).

D P : Démocrates populaires : du parti démocrate populaire (démocrates-chrétiens de centre droit).

URD : Union républicaine démocratique (Droite traditionaliste et chrétienne).

### **Période de l'Etat français de Vichy (1941- 1944)**

➤ **Dix neuf** conseillers municipaux sont **nommés** par le préfet de la Vienne, le **08/03/1941**, à **titre provisoire** dans l'attente d'une refonte générale de l'organisation de l'administration communale. Ils suivent la **nomination du Maire** par le ministre secrétaire d'État à l'intérieur, le **01/03/1941**, pour former le **nouveau corps municipal**.

Les quatre adjoints ont été nommés par le ministre secrétaire d'État à l'intérieur, le 16/05/1941.

La municipalité prend ses fonctions le **09/03/1941**.

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ pdt mandat	NOMINATION	ORDRE	QUALITÉ
DUTHUZO	Robert	préfet honoraire	01/03/1941	N° 01	
DAURE	Edouard	comptable	13/07/1944	N° 01	
LAFOY-MAIMAIN	Jeanne	sans profession	08/03/1941	N° 02	Membre, Secours national
BARRAULT	Louis	comptable	08/03/1941	N° 03	
JOYAUX	Jacques	coutelier	08/03/1941	N° 04	prisonnier de guerre
SORNIQUE	Roger	menuisier	08/03/1941	N° 05	prisonnier de guerre
POPINET	Désiré	employé du gaz	08/03/1941	N° 06	
CHAUMONT	Robert	ajusteur	08/03/1941	N° 07	
LEBUFFE	Emilien	employé de commerce	08/03/1941	N° 08	
RÉTHORÉ	Louis	entrepreneur de menuisier	08/03/1941	N° 09	
MÉRIENNE	Henri	négociant	08/03/1941	N° 10	Président de l'UCI
MOTTÉ	Félix	garagiste	08/03/1941	N° 11	
PETIT	Gaston	propriétaire	08/03/1941	N° 12	
VAUCELLE	Maurice	agriculteur	08/03/1941	N° 13	
LACOSTE	Victor	médecin	08/03/1941	N° 14	
AYMARD	Joseph	colonel retraité	08/03/1941	N° 15	
ROUSSEAU	Daniel	ingénieur vicinal retraité	08/03/1941	N° 16	
AURIOUX	René	industriel	08/03/1941	N° 17	
PLANCHON	Paul	notaire	08/03/1941	N° 18	
LANGLOIS	Jean	avoué	08/03/1941	N° 19	
LAGEOT	Eugène	chef de division honoraire	08/03/1941	N° 20	

N° 01 : Robert DUTHUZO démissionne le 06/04/1944. Sa démission est entérinée le 07/04/1944.

Nouveau conseiller municipal, Edouard DAURE, comptable, nommé le 13/07/1944. Sa nomination est entérinée le 18/07/1944.

N° 04 et 05 : les deux conseillers municipaux, prisonniers de guerre n'ont jamais pu siéger.

UCI : Union des Commerçants et Industriels.



## Période de la Libération (1944- 1945)

- **Dix neuf** conseillers municipaux sont **nommés à titre provisoire** par le représentant régional à Poitiers du **gouvernement provisoire de la République française, le 06/09/1944**. Le maire et les deux premiers adjoints sont nommés par le Commissaire régional pour le département de la Vienne, le 06/09/1944. Les deux derniers adjoints sont élus par le conseil municipal **le 08/10/1944**.
- La **municipalité prend ses fonctions le 07/09/1944**, le lendemain de la **proclamation de la libération de Châtellerauld** et de sa nomination. Le **conseil municipal est installé officiellement le 08/10/1944**.

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ pdt mandat	NOMINATION	ORDRE	QUALITÉ
RIPAULT	Louis	avocat	06/09/1944	N° 01	maire avant 01/09/1939
SURREAU	Georges	professeur au Collège	06/09/1944	N° 02	adjoint avant 01/09/1939
FRAPPIER	Gaston	professeur au Collège	06/09/1944	N° 03	adjoint avant 01/09/1939
PERCEVAULT	Bernard	commerçant	06/09/1944	N° 04	élu avant 01/09/1939
MORIN	Camille	expert-comptable	06/09/1944	N° 05	élu avant 01/09/1939
BROUARD	Clément	industriel	06/09/1944	N° 06	élu avant 01/09/1939
PÉROU	René	contremaître	06/09/1944	N° 07	élu avant 01/09/1939
BOUCHET	Ernest	directeur départemental prisonniers	06/09/1944	N° 08	
CHÉSSERON	Jean	abbé	06/09/1944	N° 09	
DAVID	Maurice	médecin chirurgien	06/09/1944	N° 10	
GUIONNET	Robert		06/09/1944	N° 11	officier FFI
MONTIER	Marius	pharmacien	06/09/1944	N° 12	démocrate-chrétien
PENIN	René	joailler	06/09/1944	N° 13	
PLUMÉ	Jean	dessinateur	06/09/1944	N° 14	résistant FN
TURPAULT	Paul	représentant	06/09/1944	N° 15	
HILAIRE	Albert	fraiseur	06/09/1944	N° 16	résistant FTP
BERGER	Albert	mécanicien	06/09/1944	N° 17	radical-socialiste
BOURDEAU	Henri		06/09/1944	N° 18	communiste
QUILLET	Raymonde		06/09/1944	N° 19	mère de fusillé

FFI : Forces françaises de l'Intérieur, créées le 01/06/1944 unifiant les formations militaires des groupes Résistants.

FN : Front national, mouvement de Résistance créé en mai 1941 par les communistes et rassemblant les patriotes de différentes étiquettes politiques.

FTP : Francs-tireurs et partisans, mouvement de résistance créé à la fin de l'année 1941 par les communistes.